

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

**2019 DAC 18** Approbation de l'adhésion de la ville de Pantin à l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 7 juillet 2008 portant approbation des statuts de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'approbation de l'adhésion de la ville de Pantin au CENTQUATRE et la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 5 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'adhésion de la ville de Pantin à l'établissement public de coopération culturelle Centquatre est approuvée.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les statuts modifiés de l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE annexés à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**